

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 9 septembre 2022 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif de 1<sup>er</sup> grade du ministère de la justice au titre de l'année 2021**

Le garde des Sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif aux procédures d'ouverture de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-1231 du 26 novembre 2019 modifiant le décret n° 2011-1252 du 7 octobre 2011 portant statut particulier des secrétaires administratifs relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 portant modification de l'arrêté du 31 août 2011 portant application, au ministère de la justice, du décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2020 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2021 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2021, d'un examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif de 1<sup>er</sup> grade ;

Vu l'arrêté du 21 février 2022 fixant la composition de jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif de 1<sup>er</sup> grade du ministère de la justice au titre de l'année 2021

Vu l'arrêté modificatif du 6 septembre 2022 fixant la composition de jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif de 1<sup>er</sup> grade du ministère de la justice au titre de l'année 2021

**Arrête :**

**Article 1**

L'article 2 de l'arrêté du 6 septembre 2022 est modifié comme suit :

Madame Natacha DUMONT, attaché d'administration, est affectée à l'ENM à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

**Article 2**

La Secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 septembre 2022

Pour le garde des sceaux,  
ministre de la justice,  
le sous-directeur des parcours professionnels



Christophe DÉAL